



Consommation eau sans facture

Par **millchtimi**, le **15/02/2021** à **15:23**

Bonjour, J'ai acheté ma maison à la commune dans laquelle j'habite depuis 5 ans. Je n'ai jamais reçu de facture d'eau depuis et je ne m'en inquiète que maintenant. J'ai recherché dans mes documents d'achat et ne retrouve pas de relevé de compteur de l'époque. Pensez-vous que la ville pourrait me réclamer toute l'antériorité ? Je ne sais comment la chiffrer. Y a-t'il prescription ?
Merci de vos conseils.

Par **amajuris**, le **16/02/2021** à **18:44**

bonjour, suivant les cas, la prescription peut être de 4 ou 5 ans.
voir ce lien :
<https://www.inc-conso.fr/content/le-service-de-leaurnsalutations>

Par **millchtimi**, le **20/02/2021** à **14:42**

Bonjour, merci pour votre réponse. Par contre si c'est la mairie (ancien propriétaire de la maison) qui a payé toutes les factures, est ce que ça change quelque chose ?
Bonne journée et bon week-end